



# Rapport du jury

## CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE - SESSION 2024

**ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE**

Le concours sur titres d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale a été ouvert au titre de l'année 2024 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

40 postes étaient à pourvoir.

### 1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 5 septembre au 11 octobre 2023
Date limite de dépôt des dossiers	Le 19 octobre 2023
Epreuves d'admission	Du 25 au 28 mars 2024
Jury d'admission	Le 28 mars 2024

### 2) Les conditions particulières d'accès :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4392-1 et L. 4392-2 du code de la santé publique.

Soit :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

### 3) Les candidats :

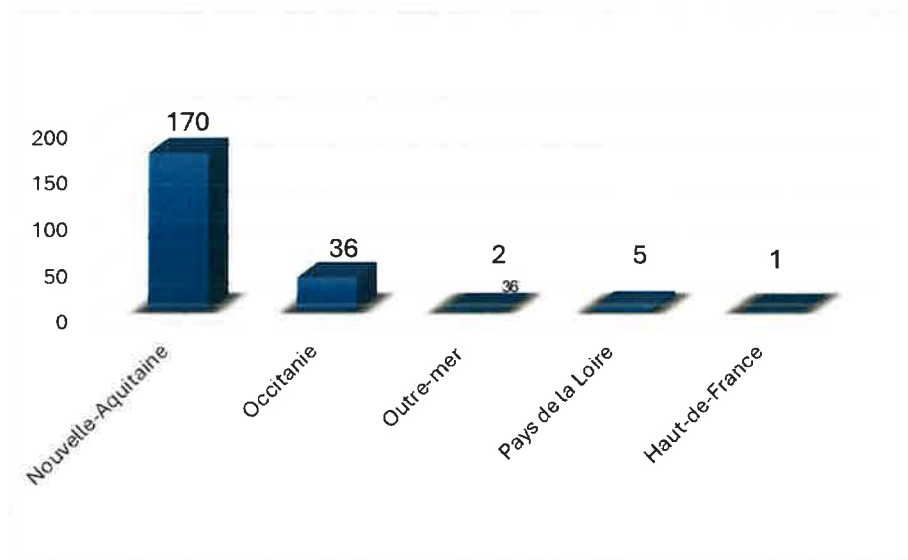
222 candidats se sont inscrits :

214 candidats sont admis à concourir :

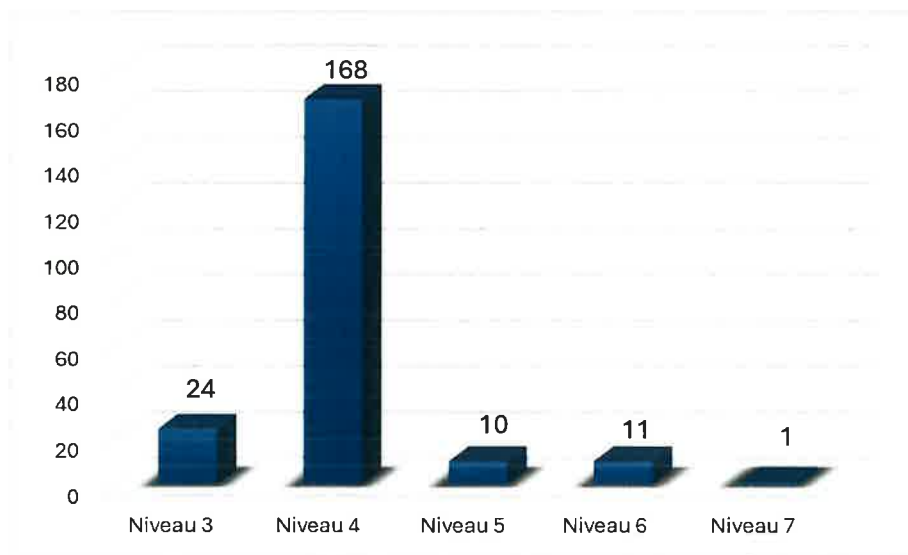
3 candidats sont refusés à concourir :

- Répartition des candidats admis à concourir

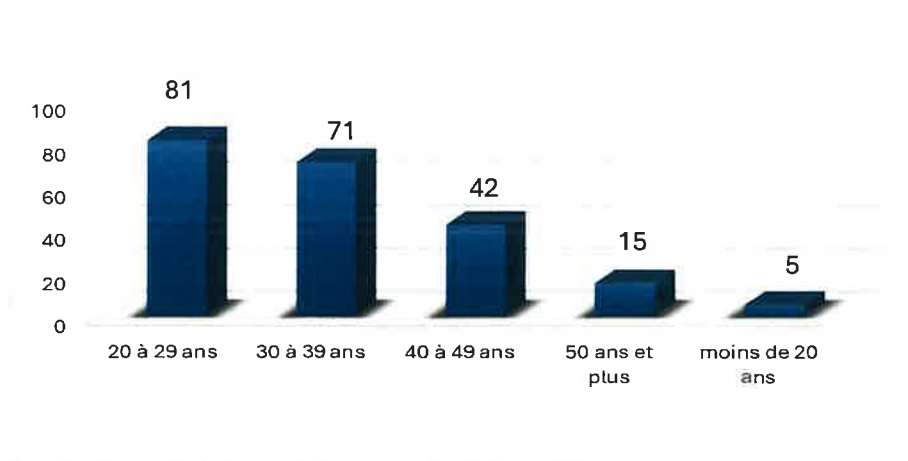
✓ par région ou par département :



✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



*Doe*

#### 4) Le jury :

Le jury du concours sur titres avec épreuves comprenait 12 membres, répartis à parts égales entre les élus locaux, les fonctionnaires territoriaux et les personnalités qualifiées.

#### 5) L'épreuve d'admission :

##### a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 25 au 28 mars, au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

Le jury était réparti en 4 sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

##### b) Contenu

Le concours sur titre comporte une unique épreuve orale d'admission.

Elle consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : 20 minutes).

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

##### c) Présence

183 candidats se sont présentés aux épreuves du concours sur titres.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 15%.

#### 6) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Pour le concours sur titres, 34 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu est le suivant : 16.50 points.

#### 7) Remerciements :

Les membres du jury relèvent un manque de préparation des candidats, notamment pour la présentation lors de l'entretien. Aussi, de graves lacunes sont à déplorer, tant sur les connaissances institutionnelles que sur l'environnement professionnel. Les candidats, majoritairement très jeunes, se présentent sans avoir un projet professionnel réellement abouti, et cela s'est ressenti dans les réponses fournies. Certains candidats ont eu des difficultés à analyser leurs pratiques ou à se projeter lors des mises en situation proposées par les membres du jury.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,  
  
M. Jean-Luc DESCLAUX